

**STANDING COMMITTEE ON  
AGRICULTURE AND AGRI-FOOD**



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

**COMITÉ PERMANENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE**

PAR COURRIEL

Ottawa, le mercredi 7 juin 2023

L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée  
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de  
l'Inclusion des personnes en situation de handicap

L'honorable Sean Fraser, C.P., député  
Ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté

Madame la Ministre,

Monsieur le Ministre,

Le 8 mai 2023, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes a tenu une réunion portant sur la fermeture annoncée le 14 avril de l'usine d'Olymel de Vallée-Jonction. À cette occasion le Comité a pu entendre les arguments de l'entreprise ainsi que les préoccupations des groupes de producteurs porcins. Des fonctionnaires du gouvernement du Canada ont aussi comparu pour expliquer les mesures prises par le gouvernement pour appuyer les besoins des producteurs et des entreprises de l'industrie dans le respect de leurs décisions d'affaires. Dans cette lettre, je souhaite vous faire part du constat et des conclusions du Comité relatives aux enjeux d'immigration que pose cette fermeture.

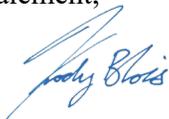
Olymel a indiqué que 122 travailleurs étrangers temporaires sont employés par l'usine de Vallée-Jonction et a déclaré souhaiter transférer certains des travailleurs vers d'autres installations du groupe ailleurs au Québec. Les fonctionnaires de vos ministères ont indiqué que ceux-ci devront toutefois obtenir une nouvelle Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) puisque les nouveaux lieux de travail se situeront dans une nouvelle région économique. De même, ils ont indiqué que les travailleurs qui ont obtenu un permis de travail pour l'usine d'Olymel en Beauce devront recommencer le processus s'ils souhaitent travailler pour un autre employeur dans la même région. Le Comité insiste pour que vos deux ministères clarifient les droits et les recours des travailleurs étrangers temporaires touchés par la fermeture et envisage des mesures permettant de faciliter leurs transferts vers un

nouvel employeur dans la même région, reconnaissant la pénurie de main-d'œuvre actuelle. De même, le Comité demande que compte tenu de la situation précaire de ces travailleurs, les procédures d'octroi de nouvelles EIMT ou de nouveaux permis de travail soient traitées le plus rapidement possible.

Le Comité a entendu de façon récurrente la nécessité de simplifier le processus d'obtention d'EIMT et de raccourcir les délais pour obtenir des permis de travail pour les travailleurs de l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. La pénurie de main-d'œuvre est chronique et durable et le programme des travailleurs étrangers temporaires est indispensable aux agriculteurs et aux transformateurs pour mener à bien leurs opérations. David Duval, président des Éleveurs de porcs du Québec a indiqué regretter que les entreprises qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires doivent reproduire les mêmes démarches chaque année. Il a suggéré de « simplifier l'embauche, la rétention, mais surtout la réembauche de travailleurs étrangers ». Le 13 avril 2022, lors de son étude sur la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire, le Comité avait reçu une [réponse écrite](#) de l'Union des producteurs agricoles qui proposait l'adoption d'un formulaire de demande d'EIMT simplifiée. Le Comité vous encourage à travailler de concert afin que vous examiniez la pertinence de mettre en place un tel allègement. De même, le Comité vous préconise de travailler à accélérer les délais de traitement pour l'octroi des permis de travail, reconnaissant les besoins saisonniers de l'agriculture.

Les représentants d'Olymel ont évoqué la pénurie de main-d'œuvre comme étant l'une des causes de la fermeture de l'usine de Vallée-Jonction. Les enjeux que soulève cette fermeture illustrent les conséquences concrètes de la pénurie de main-d'œuvre chronique sur le secteur ainsi que le rôle clé que joue le programme des travailleurs étrangers temporaires pour l'atténuer. Je vous invite donc à porter attention aux observations du Comité contenues dans cette lettre. Parce que l'enjeu de l'immigration dépasse largement le cadre de cet événement, je souhaite à nouveau réitérer mon invitation à venir comparaître devant le Comité, conformément aux motions adoptées par le Comité les 16 mai, 26 septembre et 2 novembre 2022, afin de discuter des enjeux liés au programme des travailleurs étrangers temporaires et de la manière dont l'immigration peut contribuer au succès du secteur agricole canadien.

Cordialement,



Kody Blois, député de Kings-Hants

Président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes